



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 23265

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de la maladie d'Alzheimer. En effet, il serait désormais prouvé que les anti-inflammatoires non stéroïdiens exerceraient une action préventive contre cette affection qui touche de plus en plus de Français. Elle lui demande donc de lui préciser s'il entend désormais favoriser la prévention de la maladie d'Alzheimer sur la base de cette nouvelle découverte.

## Texte de la réponse

Les traitements médicamenteux actuels de la maladie d'Alzheimer ont des effets limités. Certaines études récentes ont montré que les anti-inflammatoires non-stéroïdiens pourraient avoir un effet protecteur contre le développement de cette maladie, mais d'autres études ont des résultats plus nuancés. Une méta-analyse de la littérature dans ce domaine a été présentée en juillet 2003 et concluait à une probable efficacité de l'utilisation des anti-inflammatoires dans la prévention de la maladie d'Alzheimer après cinquante-cinq ans, efficacité d'autant plus importante que la durée du traitement est longue. Mais cette analyse souligne également que ni la dose efficace, ni la durée nécessaire ne sont connues, et surtout, qu'étant donné les effets indésirables de cette classe médicamenteuse, le rapport bénéfice risque, actuellement inconnu, doit absolument être étudié. C'est dans ce sens que les recherches doivent être poursuivies.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23265

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 août 2003, page 6178

**Réponse publiée le :** 10 novembre 2003, page 8686